



---

## PANORAMA DE PRESSE

---

31/03/2020 09h27

CGT

# SOMMAIRE

---

## SYNDICALISME (2 articles)

---

**L'Humanité**

mardi 31 mars 2020

Les syndicats dénoncent un manque de précaution alors que la direction refuse de dresser un bilan sanitaire au sein de l'entreprise (451 mots)

Page 5

Les syndicats dénoncent un manque de précaution alors que la direction refuse de dresser un bilan sanitaire au sein de l'en...

**Le Monde**

mardi 31 mars 2020

La CGT dénonce le recours à des salariés de chez Zara par Monoprix (808 mots)

Page 6

Jean-Jacques Salaün est «en colère». «L'heure n'est pas à la polémique ; elle est au civisme !», s'agace le directeur gé...

---

## ACTUALITÉ SOCIALE (11 articles)

---

**L'Humanité**

mardi 31 mars 2020

Ils n'ont pas honte ! Haro sur les soignants (328 mots)

Page 9

Plusieurs soignants disent la défiance à leur égard et leur dégoût d'être parfois considérés comme des « pestiférés ». Une ...

**L'Humanité**

mardi 31 mars 2020

Parmi les 700 000 salariés du secteur, combien sont contaminés (435 mots)

Page 10

Parmi les 700 000 salariés du secteur, combien sont contaminés ? Les directions bottent en touche. Les syndicats alertent s...

**L'Humanité**

mardi 31 mars 2020

Les routiers, cinquième roue du carrosse (415 mots)

Page 11

Jour et nuit, les salariés du transport et de la logistique travaillent, souvent sans aucune protection, pour assurer l'app...

**L'Humanité**

mardi 31 mars 2020

Le patronat prêt à risquer des contagions à la chaîne (874 mots)

Page 12

PSA, ArcelorMittal, Dassault... Après une trêve de quelques jours, les grands groupes rongent leur frein et organisent la rep...

**L'Humanité**

mardi 31 mars 2020

Spécialiste du droit social et de la santé-sécurité des travailleurs, avocat au barreau de Paris, Me Jean-Paul Teissonnière pointe la responsabilité des employeurs et de l'État dans cette crise sanitaire inédite (869 mots)

Page 14

Spécialiste du droit social et de la santé-sécurité des travailleurs, avocat au barreau de Paris, Me Jean-Paul Teissonnière...

**Préjugés en temps de confinement** (405 mots)

Un autre préjugé sur les personnes modestes se déploie en temps de coronavirus : elles n'auraient pas le sens des responsab...

Page 16

**Le spectre d'une pénurie plane sur les hôpitaux** (698 mots)

Les responsables de l'AP-HP alertent sur un important risque de rupture de stock de certains médicaments indispensables à l...

Page 17

**Retour au Samu ce matin pour une semaine cruciale en Île-de-France avec le pic de l'épidémie qui s'annonce** (308 mots)

Retour au Samu ce matin pour une semaine cruciale en Île-de-France avec le pic de l'épidémie qui s'annonce. Tout le monde v...

Page 19

**20.000 inscriptions supplémentaires à Pôle emploi en une semaine** (414 mots)

Entreprises, ne licenciez pas vos salariés ! Interrogée dimanche sur RTL, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a réitéré son ap...

Page 20

**Le secteur de l'intérim se prépare à une longue crise** (553 mots)

Le secteur de l'intérim est lui aussi durement touché par la quasi...

Page 21

**Menace de maltraitance accrue pour les enfants confinés**

(594 mots)

Il s'appelait Daoudja, et il incarne le danger qui pèse, plus que jamais, sur les enfants confinés avec leurs parents viol...

Page 22

---

# SYNDICALISME

---



## Les syndicats dénoncent un manque de précaution alors que la direction refuse de dresser un bilan sanitaire au sein de l'entreprise

Les syndicats dénoncent un manque de précaution alors que la direction refuse de dresser un bilan sanitaire au sein de l'entreprise.

Pendant que les 50 ans et plus sont sollicités pour aller en première ligne, 10 000 agents ont déjà exercé leur droit de retrait sur les 250 000 du groupe et l'absentéisme atteint 30 à 40 % des effectifs (droit de retrait, arrêts maladie, arrêts pour garde d'enfant...). Le syndicat a d'ailleurs assigné en référé La Poste, la semaine passée, pour l'obliger à évaluer les risques liés à l'épidémie de Covid-19. Mais, pour l'heure, pas de bilan sanitaire. La direction se retranche derrière le fait que « l'employeur n'a pas le droit de collecter des informations sur l'état de santé de ses personnels » (...) assurant que « La Poste a pris dès janvier 2020 des mesures précoce, massives, systématiques ».

### Protéger les salariés n'est pas incompatible avec le maintien du service public

SUD PTT s'est pourtant procuré un document interne prouvant que, rien que dans la branche réseau, 167 personnes étaient touchées en date du 25 mars. « Tout cela est très opaque, estime Eddy Talbot, de la fédération SUD PTT, ils ont réorganisé le courrier en ne distribuant que trois jours par semaine, en n'ouvrant que 1 600 bureaux sur 9 000, mais cela n'a pas été fait en fonction des secteurs essentiels ! » Pour Valérie Mannevy, de la Fapt CGT, protéger les sa-

lariés n'est pas incompatible avec le maintien du service public : « On pourrait ne garder que 50 % du personnel, les faire travailler un jour sur deux pour ne conserver que les missions prioritaires comme la distribution de la presse, du courrier, de médicaments et l'accessibilité bancaire. Il faut prioriser, on n'a pas besoin de continuer à livrer des boîtes de chaussures commandées sur Internet ! »

Cécile Rousseau ■

par Cécile Rousseau,





## CORONAVIRUS

### La CGT dénonce le recours à des salariés de chez Zara par Monoprix

L'enseigne de vêtements invite ses employés au chômage partiel à travailler au sein des commerces d'alimentation

**J**ean-Jacques Salaün est «en colère». «L'heure n'est pas à la polémique; elle est au civisme!», s'agace le directeur général d'Inditex en France. Depuis la mi-mars, les 320 magasins que la filiale du groupe espagnol exploite sous les enseignes Zara, Oysho, Bershka ou Massimo Dutti, sont tous fermés en France; 10000 de ses salariés sont au chômage partiel. Leur directeur général a répercuté l'appel à recrutement lancé par Monoprix, le 22 mars, auprès de tous les salariés renvoyés chez eux à la suite de leur mise au chômage partiel.

«Une dizaine d'enseignes – du secteur de l'habillement, de la restauration ou des biens culturels – ont répondu positivement à cet appel», précise Sandra Hazelart, directrice des ressources humaines (DRH) de Monoprix.

Alors que les employés de grandes surfaces alimentaires s'inquiètent – le secteur est endeuillé par un deuxième décès dû à l'épidémie de Covid-19, depuis la mort d'une caissière de 52 ans, employée par Carrefour en Seine-Saint-Denis –, la CGT juge la démarche de Monoprix «dangereuse».

#### «Mission d'utilité publique»

A en croire Monoprix, les circonstances exigent l'adoption de cette démarche inédite de recrutement en France. Car, partout, les grandes surfaces alimentaires sont prises d'as-

saut. Les ventes s'envolent. C'est notamment le cas en province où, au premier jour de la période de confinement, les Franciliens se sont exilés dans leurs résidences secondaires.

En plein mois de mars, le niveau des ventes est similaire voire supérieur à celui constaté en été: elles ont progressé de 49 % dans le Lot et de 45 % dans les Landes, par exemple, pour la semaine du 16 mars, selon Nielsen. Dès lors, le personnel est soumis à une cadence éprouvante qui ne faiblira pas de sitôt.

Les 600 Monoprix de France s'inquiètent, dès lors, de manquer de bras. Comme Carrefour ou Auchan, à la demande du gouvernement, l'enseigne va accorder 1000 euros de prime à ses employés pour les remercier de rester à leur poste. «Il a fallu trouver des solutions», affirme la DRH, dont le but est de maintenir les magasins ouverts et, ainsi, de «faire perdurer la mission d'utilité publique de Monoprix», qui est de nourrir la population.

Confrontée à un absentéisme de l'ordre de 10 %, l'enseigne recrute sur la foi d'une circulaire ministérielle de 2013; ce texte permet aux salariés dont le contrat de travail a été suspendu d'occuper «un autre emploi en parallèle» et de «bénéficier d'un complément de rémunération», précise-t-elle.

Monoprix cherche des employés ou des agents de maîtrise. Elle leur pro-

pose des contrats à durée déterminée (CDD), à temps partiel, pour remplir les rayons et préparer les commandes effectuées en ligne. La rémunération est de 1540 euros minimum à temps plein. Une centaine de salariés Inditex ont répondu présent. Et, chaque jour, quarante candidatures parviennent à la DRH de Monoprix.

Cette initiative n'est pourtant pas du goût de la CGT. «Il existe bien d'autres méthodes pour pallier l'absentéisme en magasin que de recourir à des salariés qui ont la chance d'être au chômage partiel», juge Eloïdie Ferrier, secrétaire général de la CGT pour la branche commerce et services, en exigeant la réduction des horaires d'ouverture des points de vente et leur fermeture le dimanche. «Au risque de densifier le nombre de clients en magasin? Ça n'a pas de sens. Ce serait contraire aux mesures de distanciation sociale», raille un responsable d'enseigne.

Le syndicat estime que «l'absentéisme dans le secteur est de l'ordre de 40 %, compte tenu du nombre de malades, de l'exercice du droit de retrait de salariés et de la mise en arrêt maladie des employés ayant la charge d'enfants de moins de 16 ans».

A en croire Mme Ferrier, l'appel de Monoprix «n'est pas sérieux, contraire à ce qu'impose le président de la République aux Français en leur demandant de rester chez eux» et «offre aux salariés en chômage partiel, confinés chez eux, une seconde

fois le risque d'être exposés au coronavirus en travaillant». Bien que Monoprix emploie ces salariés dans des magasins vides en «dehors des heures d'ouverture à la clientèle», sa démarche de recrutement «est une mise en danger», déplore Mme Ferrier.

L'opposition de la CGT au recours à des salariés au chômage partiel «est

une position incompréhensible», juge M. Salaün, en s'interrogeant «sur ce qu'il se passera demain si, faute d'employés, le magasin alimentaire situé en bas de chez vous ferme ses portes». Le dirigeant, dont l'entreprise a décidé de compenser à 100 % la perte de salaire de ses employés mis en chômage partiel, observe que «certains salariés vont distribuer des repas aux Restos du cœur; d'autres

aident les agriculteurs dans les champs à ramasser leur récolte» pour répondre à cette «crise historique». Dès lors, «ce n'est pas le moment d'entrer dans un esprit de querelle», juge-t-il, en appelant «tout le monde à être solidaire» pour que les «Français puissent continuer à se nourrir». ■

*par Juliette Garnier*



---

## ACTUALITÉ SOCIALE

---



## Ils n'ont pas honte ! Haro sur les soignants

Plusieurs soignants disent la défiance à leur égard et leur dégoût d'être parfois considérés comme des « pestiférés ». Une épidémie dans l'épidémie : depuis le début de la crise sanitaire, des petits mots à destination des personnels soignants fleurissent dans les cages d'escalier. Mais il ne s'agit pas de remerciements. Il semble que l'indécence soit elle aussi contagieuse : de nombreuses personnes, infirmiers, médecins, en première ligne face à la pandémie, sont la cible des peurs de leur voisinage. Celui retrouvé par une aide-soignante toulousaine, Sophie Rainoldi, a fait le tour du Net : « Bonjour madame Rainoldi. En sachant votre profession, est-il possible pour notre sécurité de ne pas toucher les portes des parties communes ou peut-être pour ces prochains jours d'essayer de loger ailleurs ? » Le courageux voisin n'a pas cru bon de signer. Mme Rainoldi, qui « applique strictement les règles d'hygiène », se dit « choquée, dépitée par la connerie des gens ». Si le phénomène reste marginal, les publications de ce genre sur les réseaux sociaux se sont multipliées ces derniers jours. Sur RMC, une mère de famille a raconté comment sa fille et son gendre, tous les deux infirmiers, étaient rejetés par leur voisinage : « Des mots ont été placardés sur la porte de leur domicile leur demandant de faire attention dans les parties communes et si possible d'aller habiter ailleurs, le temps que ça se passe. » Plus grave : dans le 20e arrondissement parisien, des habitants se sont opposés à l'arrivée d'une infirmière dans le cadre de l'appel à solidarité lancé par l'hôpital Tenon pour la loger dans un appartement vide le temps de la crise. Enfin, plusieurs cambriolages de voiture de soignants, reconnaissables à leur caducée, afin de voler masques ou matériel de soin, ont été signalés. Ces incivilités ont poussé Édouard Philippe à réagir samedi, en dénonçant des « mots scandaleux » et en rapprochant ces comportements de « la part sombre » des individus, listant également « les trafics, la revente de masques, le marché noir ».

par Benjamin König ,





## Parmi les 700 000 salariés du secteur, combien sont contaminés

Parmi les 700 000 salariés du secteur, combien sont contaminés ? Les directions bottent en touche. Les syndicats alertent sur la propagation du virus.

Le décès d'Aïcha alimente la colère des organisations syndicales, qui dénoncent la lenteur des directions pour mettre en place des mesures de protection efficaces. La semaine dernière, la CGT comptabilisait au moins 550 cas de contamination supposés et 181 cas avérés dans le secteur du commerce et des services. Des chiffres déjà largement dépassés. « Nous sommes en train de réactualiser ces données, mais ce que je peux vous dire, c'est que cela a explosé depuis, assure Amar Lagha, secrétaire général de la CGT commerce. Nous en sommes déjà à quatre décès : deux dans la sûreté, une dans la grande distribution et un à McDo. Nous récoltons nos chiffres auprès de nos délégués syndicaux. Et comme nous ne sommes malheureusement pas présents sur l'ensemble des sites, ces statistiques sont très

sous-évaluées. »

### Chez Carrefour, au moins 8 magasins sur 10 sont franchisés

Parmi les 700 000 salariés de la grande distribution, combien sont atteints du coronavirus ? Contactée, la Fédération du commerce et de la distribution avoue ne pas disposer de chiffres. Les directions des grands groupes, quant à elles, ne communiquent pas là-dessus et préfèrent insister sur les mesures de protection mises en place. « Deux millions de masques vont être distribués dans les différents sites et entrepôts, affirme celle de Carrefour. Les gels désinfectants et les gants sont distribués dans tous les magasins, y compris les franchisés. Par ailleurs, des barrières de

Plexiglas ont été installées dans tous les magasins intégrés (appartenant en propre au groupe – NDLR) et nous incitons tous nos franchisés à le faire. »

Mais comment s'assurer, en pratique, du suivi des instructions données d'en haut ? Surtout quand au moins 8 magasins sur 10, chez Carrefour, sont franchisés et que, en pratique, ce sont les directions qui décident de se conformer ou non aux consignes. « Je suis encore intervenu ce lundi matin sur un magasin franchisé qui ne disposait même pas de gants, soupire Sylvain Macé, délégué national CFDT chez Carrefour. Certains ont mis en place des vitres de protection, d'autres pas du tout. » ■

par Cyprien Boganda ,





## Les routiers, cinquième roue du carrosse

Jour et nuit, les salariés du transport et de la logistique travaillent, souvent sans aucune protection, pour assurer l'approvisionnement.

### Dans les hangars de stockage, la situation est dégradée

« C'est un scandale d'État », affirme Fabrice Michaud. « L'attitude des pouvoirs publics et du patronat du secteur se résume à édicter une charte de bonne conduite, c'est largement insuffisant », poursuit le secrétaire général de la CGT transports. Quant à l'arrêté gouvernemental du 20 mars permettant l'augmentation du temps de travail dans le secteur à 60 heures hebdomadaires, Patrice Clos, qui craint pour la sécurité routière, prévient : « Le gouvernement

prendra ses responsabilités le jour où il y aura un problème. »

Dans le seul secteur de la logistique, le syndicat avance un taux d'absentéisme de 30 %, « entre les arrêts maladie, les gardes d'enfant, les droits de retrait... ». Dans les hangars de stockage, la situation est particulièrement dégradée. « Malgré des cas déclarés, certains sites continuent de faire travailler tout le monde, dans le même espace et avec un seul point d'eau », s'agace Patrice Clos.

Le patronat du secteur, lui, multiplie les opérations de communication. Sur Internet, il existe ainsi plu-

sieurs « bourses aux salariés ». Ces plateformes consistent à mettre en relation un chauffeur en chômage partiel avec des entreprises du secteur alimentaire qui manquent de bras. « Une démarche scandaleuse d'intérim multifonction, sans moyen pour protéger les salariés », résume Fabrice Michaud. « Un lamentable prêt de main-d'œuvre », estime pour sa part Patrice Clos. Révélatrice, l'urgence actuelle met en lumière les difficultés existantes d'un secteur qui, « en temps normal », conclut Fabrice Michaud, manque de 5 000 à 10 000 emplois ». ■

par Marion D'allard





## Le patronat prêt à risquer des contagions à la chaîne

PSA, ArcelorMittal, Dassault... Après une trêve de quelques jours, les grands groupes rongent leur frein et organisent la reprise des usines non vitales malgré le confinement. Un risque sanitaire inconsidéré au nom des profits.

Il y a celles qui n'ont jamais arrêté de tourner et d'autres qui tentent de rouvrir leurs lignes malgré la montée en puissance de l'épidémie dans le pays : nombre d'usines françaises font le pari risqué d'exposer leurs ouvriers au Covid-19, prétendant avoir mis en place des mesures de sécurité renforcée. Mis sous pression par les syndicats et les salariés ayant fait usage de leur droit de retrait sur plusieurs sites dès le début du confinement, les grands groupes comme Airbus, PSA, ArcelorMittal, Dassault, Michelin ou Vallourec, qui avaient temporairement baissé le rideau, entendent dans les jours qui viennent relancer les machines.

### « On travaille épaule contre épaule et face à face »

« Il faut prévenir les scientifiques que ce n'est pas la peine de chercher un vaccin, puisque, visiblement, il suffit d'avoir un badge PSA pour être immunisé contre le coronavirus », ironise malgré la colère Jean-Pierre Mercier, délégué CGT central chez le constructeur automobile. Cette semaine, Peugeot-Citroën organise en effet le redémarrage d'un atelier test dans son usine de moteurs de Douvrin (Pas-de-Calais), officiellement pour expérimenter une batterie de mesures de prévention dont la mise en place de distances de sécurité, l'équipement du personnel en masques, etc. « Certaines mesures

sont applicables mais d'autres comme les distances... impossible ! Ils ont compacté les usines depuis des années : on travaille épaule contre épaule et face à face », affirme le syndicaliste. « En réalité, le but est de pouvoir le plus vite possible alimenter les usines terminales pour être prêts à abreuver, voire inonder le marché dès que le confinement sera levé », ajoute-t-il.

La réaction en chaîne pourrait être faramineuse : « S'ils rouvrent les sites de montage – d'après nos informations, la direction l'envisage dès la semaine prochaine –, on va être 30 000 à 35 000 salariés à être rappelés, rien que chez PSA. Si on compte l'impact que cela aura sur les fournisseurs ou les sous-traitants, ce sont encore des dizaines de milliers de travailleurs qui vont devoir sortir bosser, ce qui serait un véritable coup de poignard dans le dos des soignants qui appellent les gens à rester chez eux », précise Jean-Pierre Mercier. « Ceux qui décident de nous remettre au boulot n'ont jamais mis les pieds dans les ateliers. Je les invite à venir travailler avec un masque sept ou huit heures par jour, tous les jours, et de risquer de ramener cette merde de Covid-19 chez eux au lieu de décider derrière leur tablette comme Carlos Tavares (PDG de PSA – NDLR) », s'insurge Régis Scheenaerts, élu CGT au CSE du site de Douvrin.

De fait, le poids de la filière automo-

bile dans ce processus de redémarrage productif semble considérable. Que ce soit dans l'industrie du pneu ou dans la sidérurgie, l'impératif de fournir les usines de véhicules particuliers s'impose un peu partout. « Michelin essaie de nous faire croire qu'on va reprendre pour faire des pneus de tracteurs pour aider ces agriculteurs héroïques qui nous nourrissent dans cette période de crise sanitaire... mais, d'une part, il n'y a pas d'urgence à changer ses pneus, même lisses, dans les jours qui viennent. Et, d'autre part, on travaille surtout pour l'automobile », pointe Michel Chevalier, délégué syndical central CGT dans le groupe au bibendum.

### Chez Dassault, la production devait reprendre ce lundi sur certains sites

« Pour justifier le redémarrage du train à chaud, on nous explique qu'il s'agit dans un premier temps de faire du packaging, comme des conserves pour l'alimentaire, soit. Mais dans un deuxième temps, le but est d'alimenter la filière auto, et là-dessus, on n'est pas d'accord », indique Lionel Burriello, délégué CGT ArcelorMittal sur le site de Florange (Moselle). Alors que la région Grand Est se trouve dans l'oeil du cyclone pandémique actuellement, 12 cas de contamination avérés ont été dépistés et au moins 60 cas sont suspectés dans

l'aciérie.« Et ça ne dérange pas ArcelorMittal de rouvrir alors même que l'inspection du travail n'a pas encore rendu les conclusions de son enquête suite à notre procédure de danger grave et imminent », pointe le syndicaliste. « On sait qu'ArcelorMittal a quelques boîtes de masques, mais ils ne les donnent ni aux ouvriers ni aux hôpitaux d'à côté qui crient à l'aide », ajoute-t-il, appelant les salariés qui se sentirraient en danger à exercer leur droit de retrait.

Mais, au-delà de l'automobile, l'aé-

ronautique n'est pas en reste. Chez Dassault, la production devait reprendre ce lundi sur certains sites. Tandis que d'autres constructeurs comme Airbus ou Safran Helicopter Engines avaient déjà en partie rouvert leurs portes la semaine dernière. Et qu'importe les conséquences. « Insupportable, les patients vus ce jour en consultation sont tous en activité aérospatiale, automobile, informatique... » s'insurgeait vendredi sur son compte Twitter le Dr Jérôme Marty, médecin généraliste au nord de Toulouse et président de

l'Union française pour une médecine libre (UFML). Rien que dans la région de Toulouse, ce sont plus de 100 000 salariés qui travaillent dans la filière aéronautique. Dans un communiqué paru jeudi, 22 syndicats CGT et Unsa d'entreprises aéronautiques demandaient l'arrêt des activités non vitales et le maintien des salaires du personnel ne pouvant télétravailler. « Notre santé doivent passer avant les profits », martèlent-ils. ■

*par Loan Nguyen,*





## Spécialiste du droit social et de la santé-sécurité des travailleurs, avocat au barreau de Paris, Me Jean-Paul Teissonnière pointe la responsabilité des employeurs et de l'État dans cette crise sanitaire inédite

Spécialiste du droit social et de la santé-sécurité des travailleurs, avocat au barreau de Paris, Me Jean-Paul Teissonnière pointe la responsabilité des employeurs et de l'État dans cette crise sanitaire inédite.

**JEAN-PAUL TEISSONNIÈRE** Le principe qui régit ce domaine, posé par l'article L. 4121 du Code du travail, est la responsabilité de l'employeur dans la préservation de la sécurité et de la santé des travailleurs. Il en découle qu'il doit évaluer les risques, remplacer tout ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou moins..., c'est-à-dire respecter les principes généraux de prévention. Le salarié peut invoquer la faute inexcusable de l'employeur, à condition que la contamination soit reconnue en accident de travail. Il peut également demander la reconnaissance du préjudice d'anxiété, étant donné la gravité potentielle de la maladie. Sur le plan pénal, des procédures pour mise en danger de la vie d'autrui sont possibles, ou pour homicide involontaire en cas de décès.

**JEAN-PAUL TEISSONNIÈRE** Il faut déjà que la pathologie soit reconnue par un certificat médical, sinon les dossiers auront du mal à progresser. Pour prouver que la contamination est liée au travail, la notion de proximité temporelle entre le travail et la survenance de la maladie est importante. Par ailleurs, dans les cas des soignants, des caissières ou d'autres professions très exposées notamment dans les services publics, il me semble difficile de contester le lien avec le travail. On va voir les chiffres arriver, mais quand on observe qu'il y a plus de 1 000 cheminots malades

du coronavirus, on peut démontrer le lien de causalité.

**JEAN-PAUL TEISSONNIÈRE** Le Covid-19, qui est une pathologie nouvelle, n'est évidemment pas inscrite au tableau des maladies professionnelles. Cela pourrait ne pas représenter un problème puisqu'il existe une procédure pour faire reconnaître des maladies professionnelles hors tableau. Le ministre de la Santé, Olivier Véran, a d'ailleurs expliqué que les soignants qui contracteraient la maladie feraient l'objet d'une reconnaissance en maladie professionnelle. Sauf que, pour obtenir une reconnaissance hors tableau, il faut attester au moins 25 % d'incapacité permanente partielle liée à la pathologie, ce qui peut être une difficulté dans le cas du Covid-19. Il peut être plus judicieux et plus efficace en termes d'indemnisation de faire une déclaration d'accident du travail, en sachant qu'il existe une jurisprudence au travers des contaminations au virus Ebola.

**JEAN-PAUL TEISSONNIÈRE** Cette appréciation du ministère du Travail n'est pas très sérieuse. Elle va à l'inverse des principes généraux de prévention et de la jurisprudence, notamment celle posée par la Cour de cassation concernant les mineurs de Lorraine qui rappelait que l'employeur, même s'il avait mis en place certaines mesures, était responsable

en n'ayant pas pris toutes les mesures nécessaires. Dans le cas du Covid-19, il ne suffit donc pas qu'une direction mette à disposition des masques ou du gel hydroalcoolique : il faudrait s'assurer qu'il s'agit du type de masque adapté à la prévention de la maladie, renouvelé à la périodicité prévue par les fabricants et la réglementation, etc.

**JEAN-PAUL TEISSONNIÈRE** Ces décharges sont juridiquement nulles. Il n'existe pas de dérogation aux droits des salariés pour se laisser contaminer !

**JEAN-PAUL TEISSONNIÈRE** Dès mai 2019, un rapport de Santé publique France alertait sur les risques d'une pandémie virale et préconisait la constitution de stocks de masques de protection. Un peu sur le modèle de l'affaire du sang contaminé, l'État pourrait être mis en cause pour absence délictueuse, qui est une branche du délit de la mise en danger de la vie d'autrui.

**JEAN-PAUL TEISSONNIÈRE** Oui, dans le cas de l'amiante aussi, les employeurs ont essayé d'expliquer que les ouvriers qui travaillaient dans des usines amiantées avaient été exposés en faisant des travaux chez eux puisque la fibre était présente dans leur toiture. Le moins que l'on puisse dire est que ce genre d'argumentaire n'a pas été couronné de succès. À

mon sens, cette catastrophe sanitaire sans précédent appelle la mise en place d'un fonds d'indemnisation des victimes du Covid-19, financé en partie par les employeurs et par l'État, sur le modèle du Fiva (Fonds d'in-

démnisation des victimes de l'amiante – NDLR). Cette mesure constituerait un facteur d'apaisement pour reconnaître l'abnégation et le courage des salariés exposés et leur épargner la seconde souffrance

que représentent des procédures judiciaires. ■

*par Loan Nguyen,*





EN DÉBAT

## Préjugés en temps de confinement

**U**n autre préjugé sur les personnes modestes se déploie en temps de coronavirus : elles n'auraient pas le sens des responsabilités ; c'est pourquoi il serait particulièrement nécessaire de faire des contrôles du respect des consignes de confinement dans les quartiers populaires.

On peut commencer par rétorquer que le mauvais exemple donné d'en haut, avec la multiplication des injonctions contradictoires – n'envoyez plus les enfants à l'école, mais allez voter, restez chez vous mais allez travailler –, rend difficile le comportement adapté de tous les citoyens que nous sommes, où que nous vivions.

Ensuite, le confinement est évidemment plus difficile à vivre dans un appartement de 60 mètres carrés, dans une barre de 14 étages (et ces barres-

là sont rarement isolées) avec trois enfants, que dans une maison avec un jardin, sans parler de ceux qui ont eu l'opportunité de se réfugier dans une résidence secondaire.

Dans mon quartier de la ville Besançon, Planoise, il y a une rue, une petite rue, la rue de Savoie, qui héberge plus de 2 000 personnes, le tout donc sur quelques centaines de mètres carrés. Mon quartier est aussi un quartier très jeune, avec beaucoup d'écoles, beaucoup d'enfants et beaucoup de mamans qui en assument seules la responsabilité. Imagine-t-on la difficulté qu'il y a à garder enfermés des enfants pleins de vie, habitués à se déplacer dehors ?

Mais ces difficultés n'entraînent pas plus qu'ailleurs le souci des autres et le sens des responsabilités, tant le confinement est nécessaire. Les mamans que je connais se préoccupent

tout à la fois des règles communes, de la scolarisation de leurs enfants, des personnes âgées vivant dans l'immeuble, auxquelles elles rendent des services.

Surtout, pour nombre d'entre elles, elles sont également aides-soignantes, aides à domicile, infirmières. Autrement dit, aujourd'hui, elles risquent leur vie pour sauver les nôtres. Elles sont nombreuses à vivre dans les quartiers populaires, car, quelle que soit l'importance de ce qu'elles font, le niveau de leur salaire leur laisse rarement le choix.

Bref, s'il y a quelques imbéciles qui ne respectent pas le confinement, ils ne sont pas plus à Planoise qu'à l'île de Ré. ■

*par Barbara Romagnan,*





SOCIÉTÉ

## Le spectre d'une pénurie plane sur les hôpitaux

Les responsables de l'AP-HP alertent sur un important risque de rupture de stock de certains médicaments indispensables à la réanimation des patients Covid +. Les conséquences pourraient être dramatiques.

Un nouveau risque de pénurie très préoccupant. Depuis jeudi, les représentants de médecins de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) craignent une rupture de stock des médicaments indispensables à la prise en charge et à la survie des patients en réanimation.

Selon le dernier rapport du ministère de l'Intérieur du 25 mars, « les hôpitaux civils n'ont qu'une semaine d'approvisionnement, tandis que les hôpitaux militaires n'ont plus que 2,5 jours de stock, contre quinze jours en temps normal ». « Si on ne fait rien très rapidement, le manque de médicaments pourrait être dramatique et empêcher la bonne prise en charge des patients », alerte le Dr Rémi Salomon, président de la commission médicale d'établissement de l'AP-HP.

Cette baisse considérable des stocks est due à l'afflux de patients Covid + dans les services de réanimation. La majorité des patients étant désormais traités pour des cas de coronavirus, ils ont besoin des mêmes molécules. Les stocks s'amenuisent très rapidement et, les besoins étant mondiaux, le réapprovisionnement est aussi plus lent : « Ces médicaments sont fabriqués par les mêmes firmes pharmaceutiques qui sont sollicitées par l'ensemble des pays du monde, donc le risque de tension augmente chaque jour », s'inquiète Rémi Salomon.

### Nous sommes devenus dépendants des autres

L'inquiétude concerne principalement trois types de médicaments. Les hypnotiques, qui aident à maintenir endormis les malades en réanimation et dont une pénurie empêcherait la prise en charge de nouveaux patients. Les curares, relaxants musculaires indispensables à l'intubation et à toute intervention chirurgicale. Et les antibiotiques, étant donné l'exposition des patients en réanimation au risque d'infection nosocomiale.

Samedi, Édouard Philippe a admis l'existence de « tensions d'approvisionnement » sans reconnaître le risque d'une pénurie. Le premier ministre a également promis d'« encourager l'augmentation de la production nationale et mondiale », mais sans annoncer de mesures concrètes.

Pourtant, de nombreuses voix réclament depuis plusieurs jours de réquisitionner au plus vite les lignes de production de médicaments non essentiels élaborés en France, afin de produire directement les molécules indispensables. Ce que le gouvernement refuse de faire jusqu'à présent.

« Nous pouvons pourtant produire en France, puisqu'il s'agit de médicaments que nous produisions il y a quelques années », affirme Pauline Londeix, cofondatrice de l'Observatoire de la transparence dans les po-

litiques du médicament. Nous payons aujourd'hui une politique qui a privilégié la logique économique. En privatisant toute la chaîne de production des médicaments, nous sommes devenus dépendants des autres pays pour ces produits peu rentables mais essentiels. »

### La situation est déjà critique dans les hôpitaux, contraints de s'adapter

Une dépendance très importante vis-à-vis de la Chine et de l'Inde, qui exportent les matières premières nécessaires et les transforment, ou encore des États-Unis. « Que se passera-t-il si ces pays bloquent leurs exportations pour des raisons stratégiques ? » s'interroge Rémi Salomon. L'Inde l'a déjà fait pour certains produits. Il faut donc commencer très rapidement à mettre en place des moyens de production en France et réfléchir à des importations venant d'autres pays que la Chine et l'Inde, très sollicités. » Pour le moment, le gouvernement français ne semble pas avoir pris conscience du drame sanitaire qui se dessine. « On aurait pourtant pu l'anticiper, avance le Dr Anne Gervais, qui exerce à l'hôpital Louis-Mourier de Colombes (Hauts-de-Seine). Cela fait plus de deux semaines que des mesures, comme des réquisitions, devraient être mises en place. L'Italie alertait déjà à ce moment de risques de pénurie, mais rien

n'a été fait. Il n'y a plus de temps à perdre et pourtant le gouvernement ne se presse pas. »

La situation est déjà critique dans les hôpitaux, contraints de s'adapter. Les soignants d'Île-de-France réquisitionnent des stocks venant d'autres

régions, qui pourraient ainsi, à leur tour, être en tension. Il a également été demandé de réduire drastiquement l'utilisation de certains produits.« Ces mesures prouvent que la pénurie existe déjà, » s'alarme le Dr Anne Gervais. C'est dramatique d'en arriver là, il y a forcément un risque

que le soin se dégrade et que cela se répercute sur l'ensemble des malades. C'est encore une fois le résultat d'une politique qui privilégie la logique économique. » ■

*par Florent Le Du,*





## SOCIÉTÉ

## Retour au Samu ce matin pour une semaine cruciale en Île-de-France avec le pic de l'épidémie qui s'annonce

**R**etour au Samu ce matin pour une semaine cruciale en Île-de-France avec le pic de l'épidémie qui s'annonce. Tout le monde va devoir être sur le pont. Tout le monde, ce sont mes collègues du Samu 93, que je voudrais vous faire connaître. Les ambulancier.e.s si mal payé.e.s et si compétent.e.s. Les assistant.e.s de régulation médicale qui décrochent et trient les appels au 15, qui ont quadruplé. Les infirmier.e.s anesthésistes et les puéricultrices qui apportent leurs immenses compétences dans les ambulances de réanimation. Les médecins urgentistes et pédiatres, les internes qui accumulent les heures, des plus jeunes aux plus

anciens. Les médecins généralistes qui prennent les appels au centre 15. Les logisticien.ne.s qui assurent la gestion du matériel, si précieux car si rare dans le contexte de pénurie que nous subissons. Les secrétaires qui gèrent l'administration, indispensables au bon fonctionnement de notre structure très complexe. Nos deux professeurs de médecine qui nous alimentent en synthèses de données scientifiques pour mieux comprendre l'épidémie. Les cadres paramédicaux qui galèrent pour assurer les commandes de matériel et éviter les ruptures. Puis, ceux/celles qui sont venu.e.s en renfort : les ancien.e.s du service qui ont remis la

blouse, les étudiant.e.s en médecine qui sont venu.e.s renforcer les équipes, les ambulancier.e.s privé.e.s, les bénévoles des associations de secourisme... Plus tous ceux/celles que j'oublie dans l'hôpital mais qui permettent à notre service très complexe de bien fonctionner. Personne ne compte aujourd'hui ses heures, la fatigue se fait sentir mais l'ambiance est très bonne avec une grande solidarité dans les équipes. Merci mes collègues et souvent amis. Ensemble, nous sommes forts et nous allons assurer la continuité du service public pour la population. ■





## 20.000 inscriptions supplémentaires à Pôle emploi en une semaine

C'est la hausse observée durant la troisième semaine de mars par rapport à l'année d'avant, selon Muriel Pénicaud. La ministre du Travail y voit la preuve que l'activité partielle joue son rôle d'amortisseur.

**E**ntreprises, ne licenciez pas vos salariés ! Interrogée dimanche sur RTL, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a réitéré son appel aux employeurs dont l'activité est réduite ou arrêtée des suites de l'épidémie de coronavirus pour qu'ils passent par la case chômage partiel - « activité partielle », selon le terme légal - plutôt que de licencier leurs salariés. L'appel a été entendu en masse, cependant il s'accompagne tout de même d'une hausse des inscriptions à Pôle emploi, qu'il est encore trop tôt d'extrapoler.

### Amortisseur

Vendredi soir, dernier chiffre connu, 220.000 entreprises ont fait une demande d'activité partielle concernant 2,2 millions de salariés. La hausse ne se dément pas (+65.000 et +600.000

respectivement en 24 heures). En parallèle, le nombre d'inscriptions à Pôle emploi a grimpé de 20.000 durant la troisième semaine de mars par rapport à la même période de 2019.

Pour Muriel Pénicaud, la comparaison des chiffres - 20.000 versus 2,2 millions - démontre que le dispositif d'activité partielle, qui a été fortement élargi - joue son rôle d'amortisseur pour empêcher une explosion du chômage, comme ce fut le cas en 2008. « On a très peu d'augmentation, pour l'instant j'espère que cela va durer, du chômage », a-t-elle ajouté.

« La hausse est conséquente », estime à l'inverse Gilles Blanchard, secrétaire du CSE de Pôle emploi qui ne croit pas, en revanche, à des difficultés de traitement des indemnisations

si la tendance devait se poursuivre. Faute de connaître les motifs de ces 20.000 inscriptions (licenciements, fin de CDD courts, de missions d'intérim...) et, surtout, faute de recul, il est trop tôt pour savoir si la digue de l'activité partielle tiendra comme l'espère la ministre du Travail. Tout dépendra de la durée de la crise : l'aide de l'Etat pour éviter les faillites est massive, mais elle n'empêchera pas les inscriptions à Pôle emploi d'augmenter dans les mois à venir, même de manière limitée.

L'évolution du chômage dépendra aussi de la reprise des embauches. A ce stade, elles ont chuté de 70 %, selon Muriel Pénicaud. ■

par Alain Ruello





## Le secteur de l'intérim se prépare à une longue crise

En temps de crise sanitaire, l'intérim devient la première variable d'ajustement. L'effondrement est brutal et le redémarrage s'annonce très lent.

Le secteur de l'intérim est lui aussi durement touché par la quasi-paralysie de l'économie française liée au coronavirus. « Notre activité a chuté de 75 % en 48 heures, le confinement ayant provoqué un arrêt brutal d'activité dans nos grands secteurs d'intervention », observe le président de ManpowerGroup France, Alain Roumilhac. « C'est un choc d'une ampleur inédite », renchérit son alter ego chez Randstad France, Frank Ribouot. Selon Prism'Emploi, rapportée en nombre d'équivalents temps plein (ETP), la perte d'emplois imputable à la crise sanitaire s'élèverait à 557.500 ETP entre la première et la seconde moitié du mois de mars.

Mais les principaux acteurs de l'intérim entendent contribuer à préserver ce qui fonctionne encore. Car dans les quelques secteurs soumis à l'inverse à un surcroît de travail, ils peuvent jouer un rôle pour le remplacement des salariés absents, malades ou retenus à domicile par leurs enfants. Même si ces secteurs pèsent peu en réalité. Traditionnellement, l'industrie et le BTP emploient respectivement 39 % et 19 % des intérimaires, contre 3,5 % pour le com-

merce de détail.

En outre, souligne Alain Roumilhac, « même là où il y a eu un pic de demande, comme la distribution alimentaire, l'activité est un peu retombée car les gens ont fait le plein de courses ». Sur les plateformes logistiques où interviennent aussi les entreprises d'intérim, « certaines sont à l'arrêt pour des problèmes de désinfection ou d'approvisionnement. Quant aux filières agroalimentaires et pharmaceutiques, elles restent très actives mais l'intérim y est marginal et freiné par la psychose d'aller travailler », poursuit le dirigeant.

### Incertitudes sur la reprise

« Certains secteurs comme le transport routier, déjà en grandes difficultés de recrutement en temps ordinaire, font face à une tension supplémentaire pour trouver les compétences nécessaires à l'accroissement de la demande », reconnaît encore Frank Rouaut, qui doit composer aussi avec les craintes de ses intérimaires et veiller à leurs conditions sanitaires.

Si l'intérim est l'un des secteurs qui devrait redémarrer le plus vite à la sortie du confinement, l'inquiétude est là pour la suite. « A moyen terme, le travail temporaire continuera à souffrir. Le redémarrage ne se fera pas sur le rythme que nous connaissons avant la crise. Il y a fort à parier que l'intérim ne retrouvera pas avant plusieurs mois les niveaux élevés qu'il a connus ces dernières années. La reprise ne compensera pas intégralement la perte d'activité », pronostique le patron de Randstad.

Idem pour son homologue de Manpower. « Lorsqu'une économie est à l'arrêt, la faire repartir est très difficile. Or la nôtre est paralysée bien plus que n'importe quelle autre dans le monde aujourd'hui. C'est notre culture, on considère que l'Etat est là pour nous protéger de tout, bien plus que dans la plupart des pays. Mais ça va coûter des centaines de milliards et renforcer l'idée que la rigueur budgétaire n'est pas indispensable », s'alarme Alain Roumilhac. ■

par Martine Robert





## FAITS DIVERS – FAITS DIVERS

# Menace de maltraitance accrue pour les enfants confinés

Le cas tragique du garçon de 6 ans, mort sous les coups de son père, en Seine-Saint-Denis, montre combien le risque de violences intrafamiliales est grand.

**I**l s'appelait Daoudja, et il incarne le danger qui pèse, plus que jamais, sur les enfants confinés avec leurs parents violents. Ce garçonnet de 6 ans, admis dans un état critique vendredi à l'hôpital Necker à Paris (XVe), est mort dimanche après avoir été battu par son père, au prétexte d'une querelle au sujet de ses devoirs. L'homme de 45 ans, domicilié à Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis), a été incarcéré sur-le-champ. Il a par ailleurs reconnu avoir déjà été violent avec sa fille, corrigée à coups de ceinture en 2015.

En l'absence de statistiques consolidées, difficile de dire si ces cas gravissimes ont bondi depuis deux semaines, comme le redoutent les associations de protection de l'enfance. Ni la police, ni la gendarmerie, ni les parquets n'ont pour l'instant noté de hausse alarmante... même si ce bilan est sans doute en trompe-l'œil : « Les écoles sont fermées, les services sociaux et la police fonctionnent au ralenti », décrypte ainsi un magistrat francilien.

## Tensions exacerbées

« Les enfants ont en ce moment plus de risques de subir des violences, et ont encore moins la possibilité de faire des révélations à une personne de confiance : enseignant, animateur, camarade d'école... », s'alarme Martine Brousse, présidente de la Voix de l'enfant, rappelant que l'Education nationale est la principale pourvoyeuse d'alertes. « On

s'attend à découvrir des situations très difficiles à l'issue du confinement », confirme Isabelle Debré, présidente de l'Enfant bleu, autre association de lutte contre la maltraitance des mineurs.

Au 119, le numéro d'alerte national, anonyme et gratuit (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7), le nombre d'appels n'a en tout cas pas fléchi : de l'ordre de 800 par jour. « Nous avons encore eu des situations dramatiques la nuit dernière », confirme Nora Darani, responsable communication du Gi-ped (Groupe d'intérêt public enfance en danger), qui chapeaute le dispositif.

« Le confinement, surtout dans de petits espaces, avec parfois un père au chômage technique, du stress, de la précarité, exacerbe les tensions », expose Nora Darani. Il est également particulièrement propice aux « burn-out parentaux ». « Des mamans seules, coincées toute la journée avec des enfants en bas âge qui hurlent, appellent parfois pour dire Je vais craquer », détaille-t-elle encore.

La Voix de l'enfant, comme d'autres associations, qui dispose de son propre numéro d'appel en appui au 119, note une modification du profil des appellants. « Nous avons plus de voisins qu'avant, constate Martine Brousse, des gens qui, maintenant qu'ils sont chez eux en permanence et entendent cris et pleurs à répétition, ne peuvent plus se dire qu'ils s'inquiètent pour rien... »

## Rendre le numéro d'urgence plus visible

Un élan que souhaite voir se prolonger Adrien Taquet, secrétaire d'Etat chargé de la Protection de l'enfance, quand seul un Français sur quatre déclare avoir le réflexe d'appeler le 119 pour une suspicion de maltraitance. Une campagne pour faire la promotion de ce numéro d'urgence, visible dès hier soir à la télé, a été activée. En milieu de semaine, un site dédié sera en ligne pour qu'enfants et ados qui ne peuvent appeler puissent discrètement alerter sur leur situation.

« Nous recevons tous les appels et priorisons ceux des enfants », précise Nora Darani, insistant sur la continuité de la prise en charge. Dans chaque département, les travailleurs sociaux sont prêts à intervenir. Quant aux tribunaux, la garde des Sceaux a fait du traitement des violences intrafamiliales un axe prioritaire. « En cette période où l'on note énormément de solidarité, alerter le 119, c'est aussi une façon de faire son devoir de citoyen et peut-être de sauver une vie », exhorte Isabelle Debré. ■



Paris (XVe). Daoudja a été admis vendredi à l'hôpital Necker après avoir été battu par son père. Il est mort dimanche.

Parution : Quotidienne

Diffusion : 186 556 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV  
2018-2019

Audience : 1 507 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017



Tous droits réservés Le Parisien 2020

2e95c3af8f00890385231c70ff01c1663e805b3ee6085bb4b2872ee